

DOMAINE DE FORMATION : **DROIT**

UFR DE **DROIT**

REGLEMENT D'EXAMEN SPECIFIQUE AU DIPLOME DE MASTER

MENTION : **DROIT SOCIAL**

MASTER 2 PARCOURS RESSOURCES HUMAINES

MASTER 2 PARCOURS DROIT ET GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

EDITION ANNEE UNIVERSITAIRE : 2024-2025 A 2028-2029

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master ;

Vu l'arrêté du 03 mai 2024 d'accréditation de l'Université de Toulon à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu le règlement général des études et des examens, adopté en CFVU le 27 juin 2024.

## Section 1. Préambule

Le règlement général des études susvisé définit le cadre commun des dispositions relatives à l'organisation et au déroulement des formations dispensées par l'université de Toulon, hors 3<sup>e</sup> cycle. Il convient de s'y référer.

Le présent règlement d'examen spécifique a pour objet de définir les modalités propres à la mention du diplôme visé.

## Section 2. Déroulement du master

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de master et sanctionnant un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits ECTS (*European Credit Transfert and accumulation System*) en sus du grade de licence.

Le master 2 mention Droit social est organisée sous la forme des parcours suivants :

- Parcours Ressources humaines
- Parcours Droit et gestion du secteur sanitaire et social

Les parcours-types de formation visant à l'acquisition du diplôme de master sont organisés sur deux années, soient 4 semestres consécutifs notés de S1 à S4.

Au sein d'une même mention, le master permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours-types de formation.

Le master permet de développer les compétences suivantes :

Le parcours « Ressources humaines » du Master Droit social a pour finalité de préparer les étudiants à intégrer l'entreprise dans des fonctions de responsabilités.

Le parcours « Droit et gestion du secteur sanitaire et social » permet de former de futurs cadres ou dirigeants d'établissements du secteur sanitaire et social.

### Section 3. Conditions d'admission

Les conditions d'admission en deuxième cycle sont définies dans le règlement général des études.

Pour être autorisé à s'inscrire dans l'année supérieur, l'étudiant doit avoir obtenu les crédits affectés à l'année et doit être admis par le jury de fin d'année.

Dans le cas où l'étudiant souhaitant intégrer la formation en cours de cursus (non titulaire du M1), l'admission est soumise à un dossier de candidature préalablement déposer sur eCandidat (<https://callisto.univ-tln.fr/eCandidatUTLN/>).

#### Conditions d'admission au niveau M2 du Master

L'accès au niveau M2 du parcours « Ressources humaines » est subordonné :

- soit à l'obtention d'un diplôme du niveau maîtrise dans le domaine du droit social et des ressources humaines
- soit à l'obtention des deux premiers semestres du Master mention DROIT SOCIAL parcours Ressources humaines
- soit au bénéfice de la validation d'études ou d'acquis en application des textes précités.

L'accès au niveau M2 du parcours « Droit et gestion du secteur sanitaire et sociale » est subordonné :

- soit à l'obtention d'un diplôme du niveau maîtrise dans le domaine du droit sanitaire et social
- soit à l'obtention des deux premiers semestres du Master mention DROIT SOCIAL parcours DROIT ET GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL.
- soit au bénéfice de la validation d'études ou d'acquis en application des textes précités.

### Section 4. Modalités d'inscription

L'inscription administrative est annuelle, personnelle et obligatoire. Les périodes et modalités d'inscription sont consultables à l'adresse : <http://www.univ-tln.fr/Inscriptions-a-l-Universite-de-Toulon.html>.

A l'issue de son inscription administrative, l'étudiant procède à son inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est obligatoire et détermine le cursus pédagogique. Elle est faite en début d'année universitaire auprès de la composante.

Dans le cas d'un aménagement d'étude en application du règlement général des études, l'étudiant inscrit en master peut conclure un contrat pédagogique qui prend en compte son profil, son projet personnel, son parcours de formation, les modalités destinées à favoriser sa réussite et les aménagements spécifiques à son profil.

## Section 5. Organisation des enseignements

La formation de master comprend des activités de formation diversifiées correspondant pour l'étudiant à 750 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique.

Dans le cadre du système européen, chaque formation est organisée en année (AN), semestre (SEM), Unité d'Enseignement (UE), Elément Constitutif d'Unité d'Enseignement (ECUE).

Des ECTS sont affectés à chaque subdivision.

Une année vaut 60 ECTS et un semestre 30 ECTS.

Chaque ECUE peut être organisé selon des modalités d'enseignement qui lui sont propres construites sur une combinaison de Cours Magistral (CM), Séminaires (SEM), Travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP), projet (PJ).

Le M2 comporte au choix exprimé par l'étudiant en cours d'année :

- Soit un stage obligatoire, non obligatoirement rémunéré d'une durée de deux mois et/ou 44 jours et/ou 308h avec rapport écrit et soutenance orale, au-delà de cette durée, le stage doit être rémunéré
- Soit un stage en laboratoire obligatoire d'une durée de huit semaines avec un mémoire de recherche et soutenance orale.

## Section 6. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

### 6.1. Type de contrôle et modalités d'examen

Le contrôle des connaissances obéit au régime du contrôle continu pour chaque semestre et à l'intérieur pour chaque Unité d'Enseignement (ECUE). Il est organisé sur la base d'une session unique.

Une année s'obtient par l'acquisition de 60 ECTS.

#### Nature des épreuves

Le contrôle des connaissances et aptitudes s'effectue par un contrôle continu des connaissances (CCC). Les épreuves sont orales ou écrites, au choix de l'enseignant.

Lorsque des enseignements de spécialité ont lieu en langue étrangère, l'examen se déroulera en français.

Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées dans les tableaux annexes.

Les étudiants doivent se présenter à toutes les épreuves prévues dans leur contrat d'études.

#### Stage ou mémoire attributif d'ECTS :

Si l'étudiant a choisi le stage, il donne lieu à la production d'un rapport écrit, déposé auprès de la scolarité sur support papier et électronique, et à sa soutenance orale devant un jury.

Si l'étudiant a choisi le mémoire, il est déposé auprès de la scolarité sur support papier et électronique et soutenu devant un jury.

Dans les deux cas, le jury est composé de l'enseignant ayant dirigé le travail et d'un rapporteur. Pour la soutenance de rapport de stage, le jury est composé d'enseignants du master, titulaires ou vacataires. Pour la soutenance du mémoire, le jury comporte obligatoirement un enseignant vacataire.

La notation finale comprend une seule note laquelle tient compte pour une part du travail écrit produit et pour une autre de la soutenance orale.

L'évaluation du stage tient compte de l'avis du tuteur de stage dans l'entreprise d'accueil ou le laboratoire de recherche.

Le travail écrit produit par l'étudiant devra systématiquement être soumis à un logiciel anti-plagiat qu'il s'agisse d'un rapport de stage ou d'un mémoire de recherche.

#### Stage facultatif non attributif d'ECTS et non bonifié :

L'étudiant peut demander à suivre un stage facultatif non attributif d'ECTS sans excéder la date du 31 août de l'année universitaire en cours. Ce stage pourra débiter à la suite des examens de la première session du second semestre ou être suivi au cours du semestre déjà validé par l'étudiant.

Après avis du responsable pédagogique, le stage fait obligatoirement l'objet d'une convention de stage et est, en outre, placé sous la direction d'un enseignant titulaire affecté à l'U.F.R. Droit.

Ce stage facultatif non attributif d'ECTS ne contribue pas à la validation du cursus. Le stage comportera une restitution dont les modalités seront définies par le responsable pédagogique.

#### Cas particulier des étudiants effectuant un semestre ou une année à l'étranger :

Sur la base du contrat d'études, l'étudiant obtient des notes par équivalence conformément à la charte « étudiants en mobilité internationale ».

#### Cas particulier de l'engagement étudiant :

En application du statut de l'engagement étudiant, l'investissement de l'étudiant engagé au sens dudit statut peut donner lieu à une bonification pouvant aller jusqu'à 0,5 point sur 20 dans sa moyenne annuelle. Cette bonification est cumulable avec d'autres bonifications, telles que celles liées à l'implication dans des ateliers artistiques ou culturels de l'Université, ou au Service des sports (SUAPS), mais sera plafonnée de façon que la somme de ces bonifications ne dépasse pas 0,5 point sur 20 sur la moyenne annuelle de l'étudiant engagé.

Ces bonifications ne sont attribuables que dès lors que l'étudiant a recueilli une moyenne générale au moins égale ou supérieure à 10/20. Ces bonifications ne sont attribuables qu'une fois par année universitaire.

## 6.2. Absence aux cours, aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal

### Absence aux cours et manifestations scientifiques obligatoires

La présence est obligatoire aux cours magistraux, aux séminaires, aux séances de travaux dirigés et aux travaux pratiques sauf régimes spéciaux entraînant une dispense d'enseignements prévue au contrat d'études.

Au-delà de trois absences non justifiées dans les enseignements, il peut être décidé, par la commission *ad hoc*, l'exclusion de la session d'examen de chacun des deux semestres d'enseignements concernés.

La présence de l'étudiant est obligatoire aux conférences débats et colloques spécifiés par les responsables de la formation, à charge pour ceux-ci d'organiser la possibilité de leur suivi dans le planning de l'étudiant. Pour toute absence non justifiée, il peut être décidé, par la commission *ad hoc*, l'exclusion de la session d'examen du semestre correspondant à la tenue de la conférence ou du colloque.

Les justificatifs d'absence devront être remis en la forme d'original papier à l'enseignant concerné dans un délai de 7 jours au plus tard à compter de l'absence de l'intéressé.

La commission *ad hoc* se réserve le droit d'écarter tout justificatif d'absence ou certificat médical susceptible d'emporter manifestement une suspicion de fraude ou de complaisance.

Toute falsification avérée de document(s) fourni(s) est susceptible d'entraîner des poursuites de nature disciplinaire voire pénale. Elle suppose également transmission au Conseil de l'ordre des médecins pour

authentification du ou des documents suspects sachant que le médecin souscripteur pourra déposer plainte pour faux et usage de faux et que le Conseil de l'ordre des médecins pourra également se constituer partie civile.

Une absence totale, non justifiée, d'une année d'études peut entraîner l'exclusion de la session d'examen de chacun des deux semestres d'enseignements concernés pour l'année en cours. La commission *ad hoc* constituée du directeur de la composante ou de son représentant, du ou des responsables d'études, du responsable de l'enseignement, décide de l'exclusion éventuelle après convocation de l'étudiant.

Si la décision d'exclusion de l'étudiant est prise, elle a pour effet d'invalidier toute note de contrôle continu éventuellement déjà attribuée.

### Absence aux épreuves

Toute absence à une épreuve de contrôle continu ou à un examen terminal est sanctionnée par la note de 0/20.

Toute absence non justifiée (ABI) à une épreuve de contrôle continu donne lieu au résultat « défaillant ».

Toute absence justifiée (ABJ) donne lieu à la neutralisation provisoire de l'épreuve et permet de solliciter une épreuve de substitution selon les modalités définies ci-après.

Un étudiant absent pour raison exceptionnellement grave et dûment justifiée à une ou des épreuves de contrôle continu ou à un examen terminal, peut faire, dans les huit jours au plus tard qui suivent la ou les épreuves concernée(s), une demande au président du jury, afin qu'une (ou des) évaluation(s) de substitution soit (soient) organisée(s). Il se procure le formulaire adéquat auprès du secrétariat pédagogique de la formation. Cette disposition ne confère aucun droit pour l'étudiant.

Une commission *ad hoc* est mise en place, composée du Doyen ou son représentant et des responsables pédagogiques de chaque année des différentes mentions de Master.

Si l'épreuve de substitution est accordée, elle prend la forme décidée par l'enseignant.

## Section 7. Modalités d'acquisition des crédits européens et règles de progression

### 7.1. Calcul des notes

Les maquettes de formation en annexe précisent la nature des épreuves, les coefficients et crédits ECTS de chaque ECUE et UE.

Dans le cadre des ECUE évalués en contrôle continu intégral, le contenu, la forme et la pondération entre les épreuves au sein des ECUE sont précisés par l'enseignant responsable de l'ECUE, par écrit en première séance.

**ECUE** : Chaque ECUE fait l'objet d'au moins deux notes représentant le contrôle continu des connaissances, la note finale de l'ECUE s'obtient par la moyenne des notes obtenues.

**UE** : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

**SEMESTRE** : La note du semestre est obtenue en effectuant la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

**ANNEE** : La note de l'année est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 semestres sans coefficient.

**DIPLOME** : La note du diplôme est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 années de master sans coefficient.

Dans le cas d'une demande d'accès à un diplôme, les ECUE, UE, semestres ou années, obtenus par validation des acquis ne donnent pas lieu à l'attribution d'une note. Le coefficient de l'ECUE, UE, semestre ou année validé(e) est alors neutralisé (il ne rentre pas dans le calcul de la moyenne).

Dans le cas d'une demande de validation pour l'obtention d'un diplôme, le jury peut attribuer une note à un ECUE, une UE, un semestre ou une année.

## 7.2. Modalités de compensation

Pour obtenir les crédits ECTS de chaque année, semestre, UE, ECUE l'étudiant doit :

- soit les obtenir directement en obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 ;
- soit les obtenir par compensation.

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable. L'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

### Règles de compensation en M2

#### La compensation directe à l'intérieur d'une unité d'enseignement (UE)

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les ECUE d'une UE et si la note obtenue à l'UE est  $\geq 10/20$ , l'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

#### La compensation entre unités d'enseignement à l'intérieur du semestre

- Pour le semestre 1, si l'étudiant n'a pas obtenu directement les UE d'un semestre et si la note obtenue au semestre est  $\geq 10/20$ , l'étudiant valide le semestre et les UE qui le composent.

- Pour le semestre 2, la compensation à l'intérieur du semestre contenant le stage se fait si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10 à l'UE comprenant le stage et le mémoire et une note supérieure ou égale à 10 à la moyenne des UE théoriques.

La compensation entre deux ou plusieurs UE peut être refusée par l'étudiant en cas de redoublement. Dans ce cas, l'étudiant devra repasser tous les ECUE  $< 10/20$  des UE non validées.

#### La compensation sur les semestres (M2) en vue de la délivrance du Master

La compensation est autorisée dès lors qu'une note supérieure ou égale à 8/20 a été obtenue à chaque semestre.

### Session unique

Le contrôle des connaissances qui prend la forme d'un contrôle continu s'inscrit dans le cadre d'une session unique.

## 7.3. Modalité de report de notes

Toute UE est définitivement acquise, l'étudiant non admis en session initiale ou redoublant bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les ECUE des UE validées, et des notes supérieures ou égales à 10/20 de tout autre ECUE. L'étudiant devra alors repasser tous les ECUE des UE non validées et dont la note est inférieure à 10/20.

Renonciation au bénéfice du report des notes au cas de redoublement : L'étudiant peut renoncer au bénéfice de toute note  $\geq 10/20$  obtenue à un ECUE d'une UE non validée.

La demande écrite devra être déposée au secrétariat pédagogique au plus tard dans les quinze jours suivant la rentrée.

Les ECUE validés en première session (note égale ou supérieure à 10/20) ne donnent pas lieu à la session de rattrapage.

#### 7.4. Règles relatives au redoublement

Le redoublement n'est pas de droit.

Dans le cas de non-acquisition de la totalité de 60 crédits ECTS de l'année en cours, sur avis de la commission pédagogique et sur proposition du jury, une autorisation de redoublement peut être accordée par le président.

L'étudiant, dont le redoublement aura été autorisé, ne peut se réinscrire que dans le parcours du M2 non validé.

#### 7.5. Inscription tardive

Les absences liées à une inscription tardive se traduisent par la possibilité de passer une épreuve de substitution ou par une neutralisation des coefficients correspondants. Le choix est laissé à l'appréciation de l'enseignant en charge de l'ECUE, et doit figurer dans un contrat pédagogique.

#### 7.6. Inscription tardive

Les absences liées à une inscription tardive se traduisent par la possibilité de passer une épreuve de substitution ou par une neutralisation des coefficients correspondants. Le choix est laissé à l'appréciation de l'enseignant en charge de l'ECUE, et doit figurer dans un contrat pédagogique.

### Section 8. Modalités d'obtention du diplôme et des mentions

#### 8.1. Validation du diplôme

Chaque année, semestre, UE, ECUE est validé si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés.

La délivrance du diplôme est subordonnée à :

- la validation de l'ensemble des UE (obligatoire)
- la réalisation et la soutenance du stage

Une note éliminatoire de 10/20 est fixée pour le rapport de stage ou le mémoire.

#### 8.2. Diplôme de Master

Les mentions sont délivrées aux deux sessions en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant sur l'ensemble des 2 années de la master (M1, M2) :

- mention passable si moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 ;
- mention assez-bien si moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 ;
- mention bien si moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 ;
- mention très bien si moyenne générale supérieure ou égale à 16/20.

Pour les formations comportant un stage obligatoire ou un mémoire, la délivrance du diplôme de Master est subordonnée à la réalisation et la soutenance du rapport de stage ou du mémoire.

### **Section 9. Fraude aux examens, plagiat et utilisation de l'intelligence artificielle (IA)**

Toute fraude aux examens, toute forme de plagiat est passible de poursuites disciplinaires (pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur) voire de poursuites pénales.

Tout travail écrit faisant l'objet d'une évaluation, que ce soit au titre du contrôle continu, d'un examen terminal ou d'un examen blanc et qui aura été réalisé sous couvert d'un outil relevant de l'Intelligence Artificielle est assimilé à un plagiat. À ce titre, cette utilisation expose l'étudiant contrefacteur aux mêmes poursuites que celles relevant de la fraude et du plagiat.

### **Section 10. Dispositions transitoires**

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre de formation en 2024-2025, les dispositions ci-dessous sont arrêtées, à titre transitoire, pour ce qui concerne la suppression de l'Espagnol et de l'Italien, dans les enseignements de langues étrangères—Un contrat pédagogique précisera la prise en considération des éléments spécifiques à l'étudiant.

#### **Concernant la rentrée universitaire 2024-2025 :**

*Au titre du Master 2, les étudiants qui ont suivi des TD en langues latines en M1 ainsi que les étudiants redoublants qui n'ont pas validé les TD de langues latines suivront à l'identique les séances de TD en Italien ou en Espagnol. En revanche, les arrivants extérieurs (via la plateforme Monmaster ou e-candidat) suivront obligatoirement les séances de TD dispensés en Anglais.*

En cas de changement des matières enseignées entre 2023-2024 et 2024-2025, et par souci de coordination et d'harmonisation, le Directeur des études de Master et le Responsable de Mention étudieront, au cas par cas, les situations d'équivalence et de correspondance concernant les ECUE et/ou les UE ayant disparu ou ayant été modifiées dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre de formation. Un contrat pédagogique précisera la prise en considération des éléments spécifiques à l'étudiant.

UFR	DROIT
Champ disciplinaire	
Domaine de formation	
Mention du diplôme	Drt SOCIAL
Parcours 2	RH
Effectifs du diplôme	30
Année du diplôme	M2
Responsables pédagogiques	Diane HENNEBELLE
Secrétaire pédagogique	Christel GABRIEL
Maquette 2024/2028	

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé (à saisir)	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Nombre d'heure de stage /	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)
S1			<b>Semestre 9</b>	<b>O</b>				<b>30</b>	<b>12</b>		<b>146,00</b>	<b>38,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>184,00</b>					<b>209,00</b>	
S1	UE	UE91	<b>Pratique du droit social</b>	<b>O</b>				<b>12</b>	<b>3</b>		<b>64,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>64,00</b>					<b>72,00</b>	
S1	ECUE		(CM) Relations individuelles	0			Disciplinaire	4	1	CC	24					24,00	1,00				36,00	
S1	ECUE		(CM) Relations collectives	0			Disciplinaire	4	1	CC	24					24,00	1,00				36,00	
S1	ECUE		(CM) Santé au travail	0			Disciplinaire	4	1	CC	16					16,00	0,00				0,00	porteur SSS
S1		UE92	<b>Gestion et rupture du contrat de travail</b>					<b>8</b>	<b>3</b>		<b>42,00</b>	<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>48,00</b>					<b>69,00</b>	
S1	ECUE		(CM) Statut collectif du personnel	0			Disciplinaire	2	1	CC	12					12,00	1,00				18,00	mut SSS
S1	ECUE		(CM) Vie du contrat de travail	0			Disciplinaire	2	1	CC	12					12,00	1,00				18,00	
S1	ECUE		(CM) Rupture du contrat de travail	0			Disciplinaire	2	1	CC	18					18,00	1,00				27,00	
S1	ECUE		(TD) Rupture du contrat de travail	0			Disciplinaire	4	1	CC		6				6,00		1,00			6,00	
S1		UE93	<b>Stratégie et pilotage des ressources humaines</b>					<b>6</b>	<b>4</b>		<b>40,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>40,00</b>					<b>36,00</b>	
S1	ECUE		(CM) Diagnostic social	0			Disciplinaire	1	1	CC	8					8,00	0,00				0,00	porteur SSS
S1	ECUE		(CM) Audit de conformité	0			Disciplinaire	1	1	CC	8					8,00	0,00				0,00	porteur SSS
S1	ECUE		(CM) Gestion des rémunérations et politique sociale	0			Disciplinaire	2	1	CC	12					12,00	1,00				18,00	mut SSS
S1	ECUE		(CM) Fonction et développement RH	0			Disciplinaire	2	1	CC	12					12,00	1,00				18,00	mut SSS
S1		UE94	<b>Compétences techniques</b>					<b>4</b>	<b>2</b>		<b>0,00</b>	<b>32,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>32,00</b>					<b>18,00</b>	
S1	ECUE		(TD) Anglais	0			Non disciplinaire	2	1	CC		15				15,00		1,00			15,00	mut SSS
S1	ECUE		(TD) Méthodologie du rapport de stage et du mémoire	0			Non disciplinaire	0	0	ENS		2				2,00		1,00			2,00	mut SSS
S1	ECUE		(TD) Techniques d'expression orale	0			Non disciplinaire	2	1	CC		15				15,00		1,00			15,00	mut SSS
S1	UE	UE95	<b>UE transverse [ECTS surnuméraires]</b>					<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	
S1	ECUE															0,00					0,00	
S2			<b>Semestre 10</b>	<b>O</b>				<b>30</b>	<b>12</b>		<b>77,00</b>	<b>22,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>133,00</b>					<b>166,50</b>	
S2	UE	UEO1	<b>Conditions de travail et représentation salariale</b>					<b>9</b>	<b>2</b>		<b>25,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>25,00</b>					<b>37,50</b>	
S2	ECUE		(CM) Restructuration en droit du travail	0			Disciplinaire	5	1	CC	15,00					15,00	1,00				22,50	
S2	ECUE		(CM) Représentation du personnel	0			Disciplinaire	4	1	CC	10					10,00	1,00				15,00	
S2	UE	UEO2	<b>Développement des ressources humaines</b>					<b>7</b>	<b>3</b>		<b>28,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>28,00</b>					<b>42,00</b>	
S2	ECUE		(CM) Communication interne et communication externe	0			Disciplinaire	3	1	CC	12					12,00	1,00				18,00	
S2	ECUE		(CM) Gestion du recrutement, des compétences et de la formation	0			Disciplinaire	4	2	CC	8					8,00	1,00				12,00	
S2	ECUE						Disciplinaire	4	2	CC	8					8,00	1,00				12,00	
S2	UE	UEO3	<b>Compétences complémentaires</b>					<b>8</b>	<b>3</b>		<b>38,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>38,00</b>					<b>57,00</b>	
S2	ECUE		(CM) Droit pénal du travail	0			Disciplinaire	3	1	CC	14,00					14,00	1,00				21,00	
S2	ECUE		(CM) Pratique du détachement et de l'expatriation	0			Disciplinaire	2	1	CC	10					10,00	1,00				15,00	
S2	ECUE		(CM) Procédure prud'homale	0			Disciplinaire	3	1	CC	14					14,00	1,00				21,00	
S2	UE	UEO4	<b>Compétences techniques</b>					<b>4</b>	<b>2</b>		<b>20,00</b>	<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>35,00</b>					<b>30,00</b>	
S2	ECUE		(CM) Gestion informatisée de la paye	0			Non disciplinaire	2	1	CC	20					20,00	1,00				30,00	mut SSS
S2	ECUE		(TD) Anglais	0			Non disciplinaire	2	1	CC		15				15,00		0,00			0,00	mut SSS
S2	UE	UEO5	<b>Stage</b>	<b>O</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	<b>2</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	
S2	ECUE		Stage en milieu professionnel (2 mois)				Non disciplinaire			CT												
S2	ECUE		Rapport de stage	X			Non disciplinaire	1	1	CT												
S2	ECUE		Soutenance du rapport de stage	X			Non disciplinaire	1	1	CT												
S2	UE		<b>OU</b>								<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	
S2	ECUE		Stage en laboratoire de recherche (2 mois)				Non disciplinaire															
S2	ECUE		Mémoire de recherche	X			Non disciplinaire	1	1													
S2	ECUE		Soutenance du mémoire de recherche	X			Non disciplinaire	1	1													
S2	UE	UEO6	<b>Projet professionnel</b>					<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0,00</b>	<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>7,00</b>					<b>0,00</b>	
S2	ECUE		(TD) Projet professionnel - mise en situation	0				0		CC		7				7,00		0,00			0,00	porteur SSS
S2	UE	UEO7	<b>UE transverse [ECTS surnuméraires]</b>					<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	
S2	ECUE															0,00					0,00	
S2	UE	UEO8	<b>UE Stage (additif pour tous les parcours) [ECTS surnuméraires]</b>	<b>F</b>				<b>0</b>	<b>0</b>							<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	
S2	Stage															0,00					0,00	

Total heures semestre 1 / étudiants	184,00
Total heures semestre 2 / étudiants	133,00
<b>Total heures année / étudiant</b>	<b>317,00</b>

Total heures CM annuel	223,00
Total heures TD annuel	60,00
Total heures TP annuel	0,00

Coût total HETD de la formation * nb groupes	375,50
--	--------

UFR	DROIT
Champ disciplinaire	
Domaine de formation	
Mention du diplôme	Drt SOCIAL
Parcours 1	DGSSS
Effectifs du diplôme	20
Année du diplôme	M2
Responsables pédagogiques	Virginie DONIER et Christel GABRIEL
Secrétaire pédagogique	
Maquette 2024/2028	

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé (à saisir)	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif ( F )	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Nombre d'heure de stage / étudiant	Heure travail autonome de l'étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)
S1			<b>Semestre 9</b>	<b>O</b>				<b>30</b>	<b>13</b>		<b>134,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>166,00</b>					<b>147,00</b>	
S1	UE	UE91	<b>Droit et gestion des structures sanitaires et sociales</b>	<b>O</b>				<b>14</b>	<b>4</b>		<b>51,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>51,00</b>					<b>76,50</b>	
S1	ECUE		(CM) Droit de l'organisation du secteur sanitaire et social	0			Disciplinaire	4	1	CC	15						15,00	1,00				22,50	
S1	ECUE		(CM) Relations entre établissements et les autorités de tutelle	0			Disciplinaire	3	1	CC	12						12,00	1,00				18,00	
S1	ECUE		(CM) Droit des structures du secteur sanitaire et social	0			Disciplinaire	4	1	CC	15						15,00	1,00				22,50	
S1	ECUE		(CM) Fonctionnement des associations	0			Disciplinaire	3	1	CC	9						9,00	1,00				13,50	
S1	UE	UE92	<b>Droit des personnels du secteur sanitaire et social</b>	<b>O</b>				<b>5</b>	<b>3</b>		<b>43,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>43,00</b>					<b>46,50</b>	
S1	ECUE		(CM) Statut collectif du personnel	0			Disciplinaire	1	1	CC	12						12,00	0,00				0,00	porteur RH
S1	ECUE		(CM) Santé au travail	0			Disciplinaire	2	1	CC	16						16,00	1,00				24,00	porteur DGSSS
S1	ECUE		(CM) Gestion	0			Disciplinaire	2	1	CC	15						15,00	1,00				22,50	
S1	UE	UE93	<b>Stratégie et pilotage des ressources humaines</b>	<b>O</b>				<b>8</b>	<b>4</b>		<b>40,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>40,00</b>					<b>24,00</b>	
S1	ECUE		(CM) Diagnostic social	0			Disciplinaire	2	1	CC	8						8,00	1,00				12,00	mut RH
S1	ECUE		(CM) Audit de conformité	0			Disciplinaire	2	1	CC	8						8,00	1,00				12,00	mut RH
S1	ECUE		(CM) Gestion des rémunérations et politique sociale	0			Disciplinaire	2	1	CC	12						12,00	0,00				0,00	porteur RH
S1	ECUE		(CM) Fonction et développement RH	0			Disciplinaire	2	1	CC	12						12,00	0,00				0,00	porteur RH
S1	UE	UE94	<b>Compétences techniques</b>	<b>O</b>				<b>3</b>	<b>2</b>		<b>0,00</b>	<b>32,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>32,00</b>					<b>0,00</b>	
S1	ECUE		(TD) Anglais	0			Non disciplinaire	2	1	CC		15					15,00		0,00			0,00	porteur RH
S1	ECUE		(TD) Méthodologie rapport de stage et mémoire	0			Non disciplinaire	0	0	ENS		2					2,00		0,00			0,00	porteur RH
S1	ECUE		(TD) Techniques d'expression orale	0			Non disciplinaire	1	1	CC		15					15,00		0,00			0,00	porteur RH
S1	UE	UE95	<b>UE transverse [ECTS surnuméraires]</b>					<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	
S1	ECUE																						
S1	ECUE																						
S1	ECUE																						
S2			<b>Semestre 10</b>	<b>O</b>				<b>30</b>	<b>12</b>								<b>163,00</b>					<b>228,50</b>	
S2	UE	UEO1	<b>Régime juridique des politiques sociales</b>					<b>10</b>	<b>2</b>		<b>31,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>31,00</b>					<b>46,50</b>	
S2	ECUE		(CM) Régime juridique des politiques sectorielles (enfance, famille, autonomie)	0			Disciplinaire	5	1	CC	16,00						16,00	1,00				24,00	
S2	ECUE		(CM) Régime juridique des politiques transversales (insertion, logement, accès aux	0			Disciplinaire	5	1	CC	15						15,00	1,00				22,50	
S2	UE	UEO2	<b>Contentieux sociaux</b>	<b>O</b>				<b>4</b>	<b>2</b>		<b>28,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>28,00</b>					<b>42,00</b>	
S2	ECUE		(CM) Contentieux de la sécurité sociale	0			Disciplinaire	2	1	CC	16						16,00	1,00				24,00	
S2	ECUE		(CM) Contentieux de l'aide et de l'action sociales	0			Disciplinaire	2	1	CC	12						12,00	1,00				18,00	
S2	UE	UEO3	<b>Droit des usagers et des personnes vulnérables</b>	<b>O</b>				<b>8</b>	<b>4</b>		<b>52,00</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>62,00</b>					<b>88,00</b>	
S2	ECUE		(CM) Protection des personnes vulnérables par le droit civil	0			Disciplinaire	2	1	CC	16,00						16,00	1,00				24,00	
S2	ECUE		(CM+TD) Protection des personnes vulnérables par le droit pénal	0			Disciplinaire	4	2	CC	16	10					16,00	1,00				24,00	mutualisé avec M2 PENAL que le CM
S2	ECUE		(CM) Droit des usagers et responsabilité des établissements	0			Disciplinaire	2	1	CC	20						20,00	1,00				30,00	
S2	UE	UEO4	<b>Compétences techniques</b>	<b>O</b>				<b>4</b>	<b>2</b>		<b>20,00</b>	<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>35,00</b>					<b>45,00</b>	
S2	ECUE		(CM) Gestion informatisée de la paye	0			Non disciplinaire	2	1	CC	20						20,00	1,00				30,00	mut RH
S2	ECUE		(TD) Anglais	0			Non disciplinaire	2	1	CC		15					15,00		1,00			15,00	mut RH
S2	UE	UEO5	<b>Stage</b>	<b>O</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		<b>4</b>	<b>2</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	
S2	ECUE		Stage en milieu professionnel (2 mois)																				
S2	ECUE		Rapport de stage	X			Non disciplinaire	2	1	CT													
S2	ECUE		Soutenance du rapport de stage	X			Non disciplinaire	2	1	CT													
S2	ECUE		<b>ou</b>																				
S2	ECUE		Stage en laboratoire de recherche (2 mois)																				
S2	ECUE		Mémoire de recherche	X			Non disciplinaire	2	1	CT													
S2	ECUE		Soutenance du mémoire de recherche	X			Non disciplinaire	2	1	CT													
S2	UE	UEO6	<b>Projet professionnel</b>					<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0,00</b>	<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>7,00</b>					<b>7,00</b>	
S2	ECUE		(TD) Projet professionnel - mise en situation	0			CC	0		CC		7					7,00		1,00			7,00	mut RH
S2	UE	UEO7	<b>UE transverse [ECTS surnuméraires]</b>					<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	
S2	ECUE																						
S2	UE	UEO8	<b>UE Stage (additif pour tous les parcours) [ECTS surnuméraires]</b>	<b>F</b>				<b>0</b>	<b>0</b>								<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	
S2	Stage																<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	

Total heures semestre 1 / étudiants	166,00
Total heures semestre 2 / étudiants	163,00
<b>Total heures année / étudiant</b>	<b>329,00</b>

Total heures CM annuel	134,00
Total heures TD annuel	0,00
Total heures TP annuel	0,00

Coût total HETD de la formation * nb groupes	375,50
--	--------

UFR	DROIT
Champ disciplinaire	Droit social
Domaine de formation	Sciences humaines et droit
Mention du diplôme	Master 2 Droit social
Parcours 1	Droit et gestion du secteur sanitaire et social
Effectifs du diplôme	20
Année du diplôme	2025/2026
Responsables pédagogiques	Virginie DONIER
Secrétaire pédagogique	Christel GABRIEL
<b>Projet Maquette apprentissage</b>	

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé (à saisir)	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif ( F )	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Nombre d'heure de stage / étudiant	Heure travail autonome de l'étudiant	Heures étudiant / semestre
			<b>Semestre 1</b>	<b>0</b>				<b>30</b>	<b>13</b>		<b>134,00</b>	<b>62,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>196,00</b>
S1	UE	UE11	<b>Droit et gestion des structures sanitaires et sociales</b>	<b>0</b>				<b>14</b>	<b>4</b>		<b>51,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>51,00</b>
S1	ECUE		(CM) Droit de l'organisation du secteur sanitaire et social	0			Disciplinaire	4	1	CC	15						15,00
S1	ECUE		(CM) Relations entre établissements et les autorités de tutelle	0			Disciplinaire	3	1	CC	12						12,00
S1	ECUE		(CM) Droit des structures du secteur sanitaire et social	0			Disciplinaire	4	1	CC	15						15,00
S1	ECUE		(CM) Fonctionnement des associations	0			Disciplinaire	3	1	CC	9						9,00
S1		UE12	<b>Droit des personnels du secteur sanitaire et social</b>	<b>0</b>				<b>5</b>	<b>3</b>		<b>43,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>43,00</b>
S1	ECUE		(CM) Statut collectif du personnel	0			Disciplinaire	1	1	CC	12						12,00
S1	ECUE		(CM) Santé au travail	0			Disciplinaire	2	1	CC	16						16,00
S1	ECUE		(CM) Gestion	0			Disciplinaire	2	1	CC	15						15,00
		UE13	<b>Stratégie et pilotage des ressources humaines</b>	<b>0</b>				<b>8</b>	<b>4</b>		<b>40,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>40,00</b>
S1	ECUE		(CM) Diagnostic social	0			Disciplinaire	2	1	CC	8						8,00
S1	ECUE		(CM) Audit de conformité	0			Disciplinaire	2	1	CC	8						8,00
S1	ECUE		(CM) Gestion des rémunérations et politique sociale	0			Disciplinaire	2	1	CC	12						12,00
S1	ECUE		(CM) Fonction et développement RH	0			Disciplinaire	2	1	CC	12						12,00
		UE14	<b>Compétences techniques</b>	<b>0</b>				<b>3</b>	<b>2</b>		<b>0,00</b>	<b>62,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>62,00</b>
S1	ECUE		(TD) Anglais	0			Non disciplinaire	2	1	CC		15					15,00
S1	ECUE		(TD) Méthodologie rapport de stage et mémoire	0			Non disciplinaire	0	0	CC		2					2,00
S1	ECUE		Suivi du mémoire	0			Non disciplinaire	0	0	CC		10					10,00
S2	ECUE		RGDP (Moodle CNIL)	0			Non disciplinaire	0	0	ENS		10					10,00
S1	ECUE		Acquérir les bases en prévention des risques professionnels (Moox INRS)	0			Non disciplinaire	0	0	ENS		10					10,00
S1	ECUE		(TD) Techniques d'expression orale	0			Non disciplinaire	1	1	CC		15					15,00
			<b>Semestre 2</b>	<b>0</b>				<b>30</b>	<b>12</b>		<b>131,00</b>	<b>130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>261,00</b>
S2	UE	UE21	<b>Régime juridique des politiques sociales</b>	<b>0</b>				<b>10</b>	<b>2</b>		<b>31,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>31,00</b>
S2	ECUE		(CM) Régime juridique des politiques sectorielles (enfance, famille, autonomie)	0			Disciplinaire	5	1	CC	16,00						16,00
S2	ECUE		(CM) Régime juridique des politiques transversales (insertion, logement, accès aux soins)	0			Disciplinaire	5	1	CC	15						15,00
S2	UE	UE22	<b>Contentieux sociaux</b>	<b>0</b>				<b>4</b>	<b>2</b>		<b>28,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>28,00</b>
S2	ECUE		(CM) Contentieux de la sécurité sociale	0			Disciplinaire	2	1	CC	16						16,00
S2	ECUE		(CM) Contentieux de l'aide et de l'action sociales	0			Disciplinaire	2	1	CC	12						12,00
S2	UE	UE23	<b>Droit des usagers et des personnes vulnérables</b>	<b>0</b>				<b>8</b>	<b>4</b>		<b>52,00</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>62,00</b>
S2	ECUE		(CM) Protection des personnes vulnérables par le droit civil	0			Disciplinaire	2	1	CC	16,00						16,00
S2	ECUE		Protection des personnes vulnérables par le droit pénal (CM et TD)	0			Disciplinaire	4	2	CC	16,00	10,00					26,00
S2	ECUE		(CM) Droit des usagers et responsabilité des établissements	0			Disciplinaire	2	1	CC	20						20,00
S2	UE	UE24	<b>Compétences techniques</b>	<b>0</b>				<b>4</b>	<b>2</b>		<b>20,00</b>	<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>35,00</b>
S2	ECUE		(CM) Gestion informatisée de la paye	0			Non disciplinaire	2	1	CC	20						20,00
S2	ECUE		(TD) Anglais	0			Non disciplinaire	2	1	CC		15					15,00
S2	UE	UE25	<b>Projet professionnel</b>	<b>0</b>				<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0,00</b>	<b>95,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>95,00</b>
S2	ECUE		Suivi mémoire/méthodologie/outils	0			Non disciplinaire	0	0	ENS		10					10,00
S2	ECUE		Management de projet et communication	0			Non disciplinaire	0	0	ENS		35					35,00
S2	ECUE		MOOC Introduction à l'Intelligence Artificielle	0			Non disciplinaire	0	0	ENS		15					15,00
S2	ECUE		Anglais - Préparation TOEIC	0			Non disciplinaire	0	0	ENS		35					35,00
S2	UE	UE26	<b>Alternance</b>	<b>0</b>				<b>4</b>	<b>2</b>			<b>10</b>					<b>10,00</b>
S2	ECUE		Suivi des étudiants	0			Non disciplinaire	0	0	CC		10					10,00
S2	ECUE		Mémoire	0			Non disciplinaire	2	1	CT		0					0,00
S2	ECUE		Soutenance du mémoire	0			Non disciplinaire	2	1	CT		0					0,00

Total heures semestre 1 / étudiants	196,00
Total heures semestre 2 / étudiants	261,00
<b>Total heures année / étudiant</b>	<b>457,00</b>

Total heures CM annuel	265,00
Total heures TD annuel	192,00
Total heures TP annuel	0,00